OZOIR-LA-FERRIÈRE

AFFICHÉ
LE 09/01/2025

2025/
Parafe

DÉCISION N°01/2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE BOIS COMMUNAL « BOIS DES PINS » - ANNEE 2025

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°536 du Conseil municipal en date du 06 décembre 2024 portant délégation de pouvoir à Madame le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1981 soumettant le Bois des Pins au régime forestier ;

Vu la délibération N°488 du 20 Juin 2011 validant le Plan d'Aménagement de la Forêt Communale d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu la nécessité d'assurer un entretien régulier du Bois des Pins ;

Vu le programme d'actions présenté par l'Office National des Forêts pour un montant estimatif de 12 350 € HT ;

Considérant que le Conseil Départemental de Seine-et-Marne peut accorder une subvention d'environ 50% du montant des travaux subventionnables ;

DÉCIDE

Article 1er : D'accepter le programme d'actions présenté par l'Office National des Forêt.

Article 2 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Article 3 : D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 8 Janvier 2025

Madame le Maire,
Christine FLECK.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/01/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-077-217703503-20250108-DECISION_01